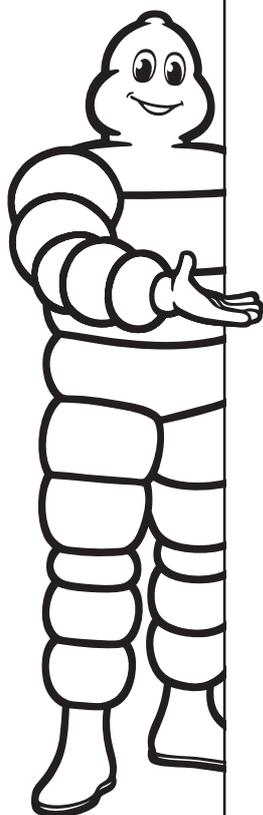


9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



9.1	PERSONNE RESPONSABLE	394
9.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	394
9.2.1	Commissaires aux Comptes	394
9.2.2	Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM)	395
9.3	INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2016 ET 2017	395

9.1 PERSONNE RESPONSABLE

Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

M. Jean-Dominique Senard, Président de la Gérance.

/ Attestation du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (chapitre 2 du présent Document de Référence) présente un tableau fidèle de l'évolution

des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Clermont-Ferrand, le 19 mars 2019.

Jean-Dominique Senard,
Président de la Gérance

9.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

9.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices, sur proposition du Conseil de Surveillance après examen du Comité d'Audit, et sont rééligibles. Ils contrôlent la régularité des comptes et exercent l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi. Les autres missions qui peuvent leur être confiées par Michelin ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

La Compagnie Générale des Établissements Michelin, structure de tête du groupe Michelin, a pour Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Jean-Christophe Georghiou, Associé
Avec pour suppléant Jean-Baptiste Deschryver, Associé du même cabinet

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense

Représentée par Pascale Chastaing-Doblin, Associée
Avec pour suppléant la société BEAS

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux ou leurs firmes.

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

9.2.2 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 :

	Deloitte				PricewaterhouseCoopers			
	Commissaire aux Comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux Comptes (PricewaterhouseCoopers Audit)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers €)</i>								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
▶ Émetteur	620	48 %	-	-	635	47 %	-	-
▶ Filiales intégrées globalement	660	52 %	2 552	100 %	716	53 %	3 542	100 %
Sous-total	1 280	100 %	2 552	100 %	1 351	100 %	3 542	100 %
Services autres que la certification des comptes								
▶ Émetteur ⁽¹⁾	37	100 %	579	49 %	108	69 %	-	-
▶ Filiales intégrées globalement ⁽²⁾	-	0 %	588	51 %	48	31 %	1 522	100 %
Sous-total	37	100 %	1 167	100 %	156	100 %	1 522	100 %
TOTAL	1 317		3 719		1 507		5 064	

(1) Ces services comprennent l'émission d'une lettre de confort par les Commissaires aux Comptes dans le cadre d'une émission obligatoire et une mission d'organisme tiers indépendant (OTI) pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

(2) Ces services comprennent des diligences effectuées lors d'opérations ou de projets d'acquisition et des missions de revue de conformité fiscale.

9.3 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2016 ET 2017

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- ▶ Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2017 (D17-0131) respectivement aux pages 205 à 273 et 274.
- ▶ Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2018 (D18-0114) respectivement aux pages 231 à 303 et 304.